

Ville de
PONT DE CHERUY



A pont de Chéruy, le 24/03/2027

Monsieur Roger DAVRIEUX
Mairie

4 Rue du Château
38230 CHAVANOZ

Nos réf : FB-DT / 017

Vos réf : RD/CP – D240023

Objet : Révision de PLU de la Ville de Pont de Chéruy

Monsieur le Maire et Cher Confrère,

Je fais suite à votre courrier reçu en mairie le 18/03/2024, par lequel vous nous interrogez sur l'emplacement réservé n°1 inscrit sur le projet de révision de PLU aux fins d'élargissement de la voie.

Cet emplacement existe depuis 2008, date d'entrée en vigueur de notre PLU actuel. A cette période, nous avons évoqué avec l'ensemble des communes limitrophes, notamment Charvieu-Chavagneux et votre ville, la possibilité de créer une voie reliant la Rue du Réveil au Chemin de Crésilleux/ Rue du Travail via le Chemin des Mugnets.

La question du maintien de cet emplacement réservé s'est effectivement posée à l'occasion de notre révision de PLU. Nous avons jugé bon de ne pas supprimer l'emplacement, et de garder cet outil déjà existant en cas de volonté commune de travailler sur un projet d'élargissement de voie dans ce secteur.

En effet, l'emplacement réservé n'impose pas la réalisation obligatoire du projet pour lequel il est institué. Lors de vente ou de projet sur les tènements concernés, nous serons libres de ne pas exercer nos droits.

Ainsi, la suppression de ce droit n'est pas nécessaire puisque nous ne réaliserons pas d'aménagement sans volonté collégiale. D'ailleurs, je vous confirme bien qu'il n'est pas d'actualité de modifier l'accès au lotissement, et certainement pas d'avoir un quelconque projet urbain.

J'espère avoir répondu à vos attentes. Je reste disponible, ainsi que mon service urbanisme, pour toutes informations complémentaires afférentes au projet de révision de notre PLU.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Cher Confrère, l'assurance de mes sincères salutations.



Le Maire,

Franck BRON

